

Communiqué

du 23 septembre 2010

Plan pour l'emploi des jeunes

Les Chambres de métiers et de l'artisanat poursuivent leur opération « développeurs de l'apprentissage »

Un an après la signature d'un premier accord national, Laurent Wauquiez, Secrétaire d'État chargé de l'Emploi et Alain GRISET, Président de l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (APCM), ont signé le 16 septembre une seconde convention d'objectifs et de moyens pour le développement de l'apprentissage. La Chambre de métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône renforce son action en faveur de l'apprentissage grâce à ce dispositif.

Dans le cadre de cette convention en faveur de l'apprentissage, la Chambre de métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône (CMA 13) s'engage de nouveau à mobiliser les entreprises, en priorité celles qui n'ont jamais formé d'apprentis. Un « développeur de l'apprentissage » a été engagé pour promouvoir dans tout le département les mesures incitatives du gouvernement et d'accompagner les entreprises dans le recrutement d'un apprenti.

Dans les Bouches-du-Rhône, la CMA 13 a observé des résultats encourageants au terme de l'année 2009-2010 :

- 250 entreprises rencontrées par le développeur de l'apprentissage ;
- Plus de 7 000 chefs d'entreprise artisanale sensibilisées à l'apprentissage ;

Au total pour la saison 2009/2010, ce sont près de 3 700 nouveaux contrats d'apprentissage qui ont été signés entre chefs d'entreprise artisanale et jeunes apprentis dans les Bouches-du-Rhône. Aujourd'hui, 5 700 apprentis sont en cours de formation dans le département.

L'apprentissage permet chaque année à 85% des jeunes qui suivent cette voie de trouver un emploi à l'issue de leur formation.

Contacts presse :

Marge Vandendries

Tél. : 04.91.32.24.76

Port. : 06.71.84.48.39

Mail : mvandendries@cm13.org

www.cma13.fr

Amélie Beaucart

Tél. : 04.91.32.24.17

Mail : abeaucart@cm13.org

www.cma13.fr



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Bouches-du-Rhône